Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 4 Mouharrem 1446
10 Juillet 2024

N° 80

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1759**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1760**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1761**
Homologation de résolutions **1762**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1762**
Avis aux créanciers..... **1763**
Convocations
Sociétés anonymes **1764**
Sociétés à responsabilité limitée **1766**
Autres sociétés **1766**
Actes Administratifs
Avis au public **1767**
Divers
Avis au public..... **1768**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES "SOTUVER"

Société anonyme

Au capital de 39 254 475 Dinars

Siège social : DJEBEL EL OUST

Identifiant unique N° : 0002443/J

Objet social : La fabrication de verre et art en verre.

Avis aux Actionnaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES «SOTUVER», lors de sa réunion du 20 juin 2024 a décidé ce qui suit :

1- Approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2023.

2- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2023.

3- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023.

4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

8- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

9- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Yahia BAYAHI, Taieb BAYAHI, Tahar BAYAHI et La société CFI représentée par Monsieur Khaled BAYAHI, pour une période de trois ans relatifs aux exercices 2024, 2025 et 2026

10- Renouvellement du mandat de Monsieur Abdelaziz RASSAA en qualité d'administrateur indépendant pour une période de trois ans relatifs aux exercices 2024, 2025 et 2026

11- Pouvoirs en vue de formalités

Dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024, enregistré à la Recette des Finances de Bir Mchergua le 01/7/2024 sous le n°24700929 Quittance n°16797 un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 4/7/2024 sous le n°202475081.

2024R01792SANB2

Comptoir National Tunisien

S.A au capital de 1.440.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 Sfax

Identifiant unique : 0011341 E

R.C : B145531996

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2023 réunie le 14 Juin 2024, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 18 Juin 2024, quittance n°M003850, enregistrement n°24803487, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sfax le 4/7/2024 sous le n°202475249, l'Assemblée a décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Raouf Ghorbel, membre du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables, comme commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices 2024, 2025 et 2026.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

2024X00867SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DE COMMERCE IMPORT REPRESENTATION ET EXPORT

"CIREX"

SARL au capital de 878 000 dinars

Siège social : Rue Kheireddine Barberousse - angle de Turquie 1001 Tunis

Matricule fiscal : 0030017 B/A/M/000

IU : 0030017 B

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Juin 2024 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare - Tunis le 1er Juillet 2024 Enregistrement n°24704125 Quittance n°M050993, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé la résiliation de la location du local sis au 30 rue Ali Ben Ghedahem 1001 Tunis (titre foncier TF 102016 Tunis) auprès des propriétaires M.Taoufik Doghri, M.Driss Doghri, Mme Latifa Doghri, Mme Naama Doghri et Mme Najet Doghri à compter du 1er juillet 2024. La même assemblée a également approuvé la renonciation de la société CIREX à son droit au fonds de commerce du local sis au 30 rue Ali Ben Ghedahem 1001 Tunis et a donné quitus entier et définitif aux propriétaires susnommés concernant toute indemnité, revendication ou réclamation ultérieure.

Un exemplaire du procès-verbal suscité a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 juillet 2024, dossier n°202474651.

2024R01787SRLB2

Notice d'augmentation du capital

SOCIETE NEW GOLDEN KRISPY'S

SARL au capital de 2.200.000DT

Siège social : Route Sidi Mansour, Km 1.5, 3000 Sfax

Usine : Zone Industrielle Djebel Ouest, 1131, Zaghouan

Matricule fiscal : 1484689 R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30/5/2024, enregistré à la recette des finances des enregistrements des contrats à Sfax le 12/6/2024 sous le numéro d'enregistrement n°24503419 et quittance n°M003771, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises RNE de Sfax le 14/6/2024 sous le numéro 202470151, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social, d'un million sept cent soixante mille Dinars (1.760.000 DT) pour le porter de deux millions deux cent mille Dinars (2.200.000 DT), à trois millions neuf cent soixante mille Dinars (3.960.000 DT), et ce par l'émission de cent soixante seize mille (176.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Dinars (10DT) chacune, qui seront totalement souscrites et libérées en numéraires

au moment de la souscription. Ces parts nouvelles seront émises à un prix d'émission total de cinq millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille huit cent quarante Dinars (5.999.840 DT), et comportent par conséquent une prime d'émission totale de quatre millions deux cent trente neuf mille huit cent quarante dinars (4.239.840 DT).

- Nombre d'action à émettre : 176000 actions nouvelles à souscrire en numéraires et à libérer en totalité.

- Valeur nominale des actions nouvelles : 10 dinars par action

- Les délais de souscription sont de 15 jours de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024R01791SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé et légalisé en date du 23 avril 2024 enregistré à la recette des finances rue de Ghandi, le 18 Juin 2024, quittance numéro M053665, enregistrement numéro 24203648 Madame Aicha Bent Hédi épouse Mohamed Belhasen Belhaj Elouertani, Dorsaf Bent Mohamed Belhasen épouse Sadok Rafrafi Belhaj, Sara Bent Mohamed Belhasen épouse Fakher Dhaouadi Belhaj et Nesrine Bent Mohamed Belhasen Belhaj ayant toutes leurs domiciles au 54 Rue Hassen Hosni Abdelwaheb Ezzahra Ben Arous ont vendu à Madame Aicha Bent Boujemaâ Ben Salah épouse Habib Elfkih Hasseini ayant son domicile au 09 Rue 8705 Cité Olympique Tunis la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente des chaussures sous le nom commercial «Elégantia» sis au 43 Avenue de Paris 1001 Tunis inscrit au registre national des entreprises sous le numéro B0004629.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreuse ayant son domicile au 09 Rue 8705 Cité Olympique Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Assabah du 27 Juin 2024.

2024T00650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche le 28/6/2024 reçu n° 58974, enregistrement n°24202956 par Chrigui Sihem CIN 00726346, a vendu à Tebbini Rahma CIN 08714901 la totalité du fonds de commerce- El garage Kahwa cul CF000/C/A/935097/Z situé au 29 rue Liban - Tunis - à un prix de 37.000 000.

Les oppositions éventuelles devront êtres faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de l'Avocat Maître Mannai Hassan - au 29 Rue Liban (3ème étage bureau 6) - Tunis.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 3-7-2024.

2024T00654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 30 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances Manar Tunis le 31/5/2024 (Reçu n°M048007 enregistrement n°24202011) Monsieur Mohsen Ben Azizi Chebbi (C.I.N n°05954247) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Daoud Ben Ibrahim Ben Ahmed Hasnaoui (C.I.N n°02303365) exploité Café "Cafétéria" sise à la Rue 6597 Numéro 18 bis Cité Ibn Khaldoun - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur Monsieur Daoud Ben Ibrahim Ben Ahmed Hasnaoui dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 4/7/2024.

2024R01785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 28/6/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 28/6/2024, n° de quittance M075641 n° d'enregistrement 2423562, Mme Monia Bent Lamine Ben Mohamed Ben Masoud a vendu à Mme Samar Bent Hédi Ben Ali Ben Naser. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente tout commerce, dans le local sis à la Rue de l'ancienne mosquée Grombalia.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Rim Manaa à son bureau sis à l'avenue Ali Belhouen Grombalia 8030 dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/7/2024.

2024R01788FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 13/02/2024 et enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 22/02/2024 quittance n°M007979 enregistrement n°24200472 à monsieur Hassen Jgham titulaire de la carte d'identité numéro 08499321 a vendu à monsieur Adel Arafet titulaire de la carte d'identité numéro 09902747 un fonds de commerce (industrie pâtisserie /fabrication pains spéciaux) situé au 38 rue Hasan Ben Said Khzama ouest à Sousse. Les oppositions doivent se faire entre les mains de monsieur Hassen Jgham à son domicile élu sis au 38 rue Hasan ben Said Khzama ouest à Sousse. Dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 19/6/2024.

2024S00891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte, sous seing privé rédigé par maître Mohammed Ali Belgacem avocat à la cour M.F 1317184 N singé le 23/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Mahdia la 25/10/2023 quittance n°67000 enregistrement numéro 23206378.

Monsieur Hamed Ben Ahmed Wanes El Toumi; nationalité tunisienne ; titulaire de carte d'identité nationale n°04143534 ; demeurant à l'avenue 02 Mars 1934 à Mahdia entend que propriétaire du fonds a vendu à Monsieur Noureddine Ben Ali Ben Ammar EL Tarchoune; nationalité tunisienne ; titulaire de carte d'identité nationale n°03994402; demeurant à l'avenue Wadi Gallette Sidi Alwan à Mahdia; entend qu'acquéreur du fonds de commerce; exploité dans le local sis à l'avenue 02 Mars 1934 à Mahdia; affecté comme un café de première catégorie M.F 0930892 Y.

Cet acte a fait l'objet d'une publication faite au journal «le Quotidien» le 26/10/2023.

2024S00893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 1/7/2014 et enregistré à la recette des finances de cité Riadh Sousse en date du 2/7/2024 quittance n°M046932, numéro de l'enregistrement 04574103, Mr Haroun Chouk demeurant au 104bis n°1 bld Yesser Arafat Sahloul Sousse a cédé à Rached Ayari demeurant à la rue MEXICO cité Riadh Sousse la totalité du fonds de commerce de buvette exploité au local situé à la rue Abouhanifa cité Riadh2 Sousse.

Le prix de vente : 100 mille dinars.

Les oppositions sur le prix de vente se feront entre les mains de Rached AYARI au café l'opéra 2 rue Abouhanifa cité Riadh 2 Sousse dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» en date du 4/7/2024 et au journal «le Quotidien» en date du 4/7/2024.

2024S00895FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28/6/2024 n° de quittance M052133 n° d'enregistrement 24204734 la société commerciale d'articles de sport et Bonneterie (SOCASBO) société à responsabilité limitée, son capital 10.000.000d, son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba Mahdia, inscrite au registre National des entreprises d'après identifiant unique n°004346S, représentée par son gérant Mr Hichem Ben Ali Khalladi, a vendu à Mr Messaoud Ben Hassen Waja titulaire de la CIN n°03968421 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia dont l'objet la vente de vêtements de sport sous le nom commercial socasbo shop avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Karim Romdhane Mabrouk Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis à l'Avenue Bechir Sfar Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 4/7/2024.

2024S00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé édité le 24/6/2024 par Maître Belhadj Salem Ali enregistré à la recette des finances de Sfax le 25/6/2024 numéro d'enregistrement 24203505, numéro de quittance M057160 : Monsieur Mohamed Amir Hadj Taieb a cédé la totalité du fonds de commerce de vente de «fruits Secs» nommé "Free-shop" situé à la rue Menzel Chaker km 1.5 Sfax à Madame Souad Ben Mabrouk Trabelssi.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Chourouk» le 3/7/2024.

2024X00864FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Soumaya Ben Romdane Zribi daté le 25/6/2024 et enregistré à la recette des finances Abou Kassem Chebi à Sfax le 28/6/2024 sous le numéro 24202764, quittance n°M072489, Mr Zied Ben Jomaa Lefi demeurant à la route de Gabès km6 cité Touta Tina Sfax a cédé à Mr Mahdi Ben Abdelhamid Siela demeurant à la route Manzel Cheker kl 1.5 Sfax la totalité du fonds de commerce «commerce des chaussures exploité dans le local situé à la rue Mongi Slim dite Elbay Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce et à l'adresse de ce dernier.

Le même avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 4/7/2024.

2024X00868FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Robotique à Ajim

Objectifs :

La participation au développement de l'intelligence artificielle et la science technologique, Promouvoir l'imagination et la création chez les enfants et les adultes dans le domaine de computer et robotique.

La participation au conseil et l'orientation des enfants et des adultes dans le domaine scientifique avec le respect des lois et des règlements en vigueur.

Faire des relations avec les associations similaires.

Siège : la bibliothèque municipale à Ajim, 1er arrondissement code postal 4135 Ajim Djerba Médenine.

Membres :

Président : Salim Ben Hriz

Secrétaire général : Nassim Jaabiri

Trésorier : Wassim Lajdel.

2024R01797APSF1

Constitution d'un syndic des propriétaires

Immeuble Frej 2- Cité Sahloul 1 - Sousse

Suivant PV en date du 02/3/2024, enregistré à la recette des finances de Sousse le 16/5/2024 sous n°24001995 Quittance n°M046535, déposé à la municipalité de Sousse le 4/6/2024. Il a été décidé la constitution du syndic des propriétaires Frej2 - Cité Sahloul 1- Sousse et son comité se compose :

Président : Abdelwaheb Ben Hassine, CIN : 04003584

Secrétaire général : Atef Ben Ammar, CIN : 05540034

Trésorier : Hassen Mahmoud, CIN : 00293727

Vice-président : Mohamed Anouar AL ABED, CIN : 08445011.

2024S00892APSF1

Homologation de résolutions

Club olympique du Kram

Suite à l'assemblée générale exceptionnelle et relative au complément du mandat 2023 - 2024 du club olympique du Kram tenue le 30-6-2024 à la salle des fêtes Juliana et au procès-verbal établis par l'huissier notaire maître Naoufel Jbir enregistré à la recette des finances de la goulette en date du 02/7/2024 sous le numéro de reçu 604. Un nouveau bureau directeur a été élu dont la composition se détaille comme suit :

Ridha ben Salem : Président

Moez Boughanmi : Premier Vice-président

Atef Behri : Deuxième Vice-président

Walide Kadoussi : Trésorier

Tarek Azoune : Trésorier Adjoint

Lotfi Bejaoui : Secrétaire Général

Chahrazed Amara : Secrétaire générale adjointe

Saifeddine Chebi : Membre.

2024R01801APSF2

Changement d'adresse d'une association sportive

Nom : Para Tennis Club

Siège précédent : 03 Rue de Carthage, cité les Pins, la Marsa

Spécialité : Tennis

Objectifs : Cette association est destinée aux personnes ayant des besoins spécifiques, avec objectifs de les former et les encadrer, développer leurs capacités physiques et techniques, et les élever aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques.

L'organisation s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de la fédération sportive à laquelle elle est affiliée.

Commission :

- Présidente : Karoui Ikbel

- Vice-président : Hannachi Mohamed Ikbel

- Secrétaire générale : Amri Zeineb

- Trésorière : Karoui Asma.

2024R01803APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un bien immeuble non immatriculé

La vente du bien aux enchères aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kasserine le mardi 6 août 2024 à neuf heures du matin et suivant.

Créancier saisissant :

Belkacem bin Belkacem bin Ahmed Al-Boussalmi résident à Sbiba gouvernorat de Kasserine en sa qualité de saisissant.

Le saisi :

Khalifa bin Omar bin Mohamed Al-Ghalgaoui résident à Wed Alhatab - sbiba gouvernorat de Kasserine décrit comme un débiteur.

Avocat poursuivant :

Maître Nidhal Kasdalli Avocat en appel dont le cabinet est situé à Rue Abou bakr Al-forati 'sbiba' gouvernorat de Kasserine.

Le bien immeuble saisi :

Un terrain agricole situé à l'angle de Wed Al-Htab dans la province de sbiba connu sous le nom "d'Al-Ragba" sa superficie est de quatre hectares et demi et est bordée par la kibla : les héritiers d'Essradkia et à l'est : la route passant par "anjouaa" et au nord : les héritiers d'Alhsseinia et à l'ouest : les héritiers d'Asredkia se situe à 12 km de la ville de sbiba. Il est proche de la route goudronnée et les bâtiments qui l'entourent sont connectés à l'électricité et le terrain susmentionné se distingue par son emplacement dans une zone riche en eaux souterraines avec un sol argileux profond est plate en partie orientale et légèrement en pente dans sa partie ouest plantée à l'est d'oliviers et d'amandiers âgés de cinq ans et des fosses préparées avec des arbres fruitiers ont été réalisées dans sa partie ouest.

Prix de départ :

Le prix d'ouverture du bien saisi a été fixé à quatre vingt quatre mille trois cents dinars (84 300.000d).

Visitez la propriété :

Les étrangers ne peuvent participer et visiter qu'après avoir obtenu une licence du gouverneur de la région. Aussi il est possible s'il est nécessaire de contacter l'Avocat chargé du suivi ou la personne chargée du suivi lui-même là où leur adresse est indiquée sur la carte afin qu'il puisse la fournir sur le site de l'immobilier.

2024R01790VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Monsieur Mohamed El-Sahbi MAHOU, Titulaire de la CIN n°02050908, demeurant Zitouna 2 Akouda Sousse.

Partie saisie :

Madame Saïda Bent Mohamed Bechir, Titulaire de la CIN n°04066832, demeurant à l'Avenue Hédi Nouira Skanes Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Akram Khalfallah, Société d'Avocats G.D.K Avocats Conseil, Boulevard Mhamed Maarouf Immeuble El Houda Sousse M.F 1367782H.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°17193 Monastir, parcelle n°3, superficie 415 m², situé

Faiez Sidi Sery Monastir, consistant en une villa style américain vétuste comprenant :

* Jardin

* Studio d'une pièce et salle de bain, 21 m², et un escalier.

* Garage d'une superficie de 22 m².

* Un rez-de-chaussée se compose d'une cuisine, salon, 1 pièce, salle de bain, et un escalier, d'une superficie de 134 m².

* Le premier étage se compose d'un salon, 1 pièce, salle de bain, et un escalier, d'une superficie de 134 m².

* Un deuxième étage se compose d'un studio comprenant un salon, salle de bain d'une superficie de 50 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 14/8/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cinq cent six mille six cent dix Dinars (506.610,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00897VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Société Jardi bois prise en la personne de son représentant légal, SARL, immatriculée au RNE sous l'identifiant unique n°0583856H, ayant son siège social sis à la route de Tunis klm 11 Sakiet Ezzite 3021 Sfax, élisant domicile chez son avocat maître Koubâa Amine, ayant son cabinet à la rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax. En tant que créancier hypothéqué.

Poursuivi : 1) Chokri ben Habib Gargouri, carte d'identité n°05298172, domicilié à la route de Taniour nouveau comptoir 3041 Chihia Sfax, en tant que débiteur et héritier de la caution hypothécaire. 2) Les héritiers de Habib Gargouri, sa veuve Wassila Sallémi et ses enfants Mounir carte d'identité n°05270370, Morched, Sondes, Nabil, tous domiciliés à la route de Mahdia, rue Habib Thamer, passage Yaiche, n°7 Sakiet Dayer Sfax, en tant que les héritiers de la caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à Sfax, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété nommée "Mounir" objet du titre foncier n°72348 Sfax, ayant une vocation d'habitation, située sur la route de Mahdia, rue Habib Thamer, passage Yaiche, n°7 Sakiet Dayer Sfax. C'est un terrain clôturé d'une superficie de 532 m², délimitée au nord par une avenue et à l'est par Masmoudi et au sud par Masmoudi et à l'ouest par Gargouri et un avenue, sur laquelle sont érigées des constructions destinées à l'habitation, équipées d'électricité et d'eau courante, détaillées comme suit :

1) Du côté sud, une structure résidentielle sur deux étages détaillée comme suit :

Rez-de-chaussée : d'une superficie d'environ 169 m² comprenant une terrasse orientée vers l'est menant à un hall central, une salle de réception, 2 chambres, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain, une toilette et un escalier extérieur au coin nord-ouest menant à l'étage supérieur mentionné ci-après. Premier Etage : d'une superficie d'environ 150 m² comprenant un hall central, une salle de réception, 2 chambres, un couloir avec une chambre, une salle de bain, une toilette, une cuisine avec une porte s'ouvrant sur une terrasse non couverte d'environ 19 m².

2) Du côté nord, au coin nord-ouest, une deuxième structure résidentielle sur deux étages détaillée comme suit :

Rez-de-chaussée : d'une superficie d'environ 92 m² comprenant un salon orienté vers l'est, un couloir avec une salle de bain, une cuisine, et au coin nord-ouest du salon se trouve un escalier intérieur menant à l'étage supérieur mentionné ci-après.

Premier Etage : d'une superficie d'environ 92 m² comprenant un hall central, 3 chambres, une salle de bain, et un balcon.

3) Deux entrepôts : un entrepôt couvert de tôles métalliques d'environ 8 m², situé au coin nord-est de la propriété, et un deuxième entrepôt de 11 m² également couvert de tôles métalliques, situé au coin nord-ouest.

Mise à prix : Cinq cent mille dinars (500.000,000D) auquelle s'ajoute les intérêts et frais qui seront estimés le jour même de l'adjudication, estimé par l'expert Salah Ghribi.

Date et lieux de vente : Lundi 5/8/2024 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo.

Remarque : La visite de l'immeuble pourrait se faire tous les jours pendant les heures de travail. L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent, en outre, obtenir la licence du gouverneur.

2024X00866VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Par l'intermédiaire de Maître Sana Cherni, Huissier de Justice - Rue 8 Juillet 1884, Le Kef - Téléphone : 78203089 - 98682904, en vertu de la copie exécutoire n°63913 du jugement civil n°19813 rendu par le Tribunal de Première Instance du Kef en date du 19/6/2023, la vente du fonds de commerce du local destiné à la vente et réparation des matériels informatiques dénommé "Farah" sis à l'Avenue Mongi Slim, Le Kef, au profit de la société LG.L Distribution, son identifiant fiscal n°8412325, au prix d'ouverture de cent soixante trois mille trois cent cinquante et un dinars (163.351,000 TND), le jeudi 8/8/2024 à 12 heures et suivants.

2024401749VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement amiable

Suite à une demande présentée par maître Sonia Chaouch avocat auprès de la cour de cassation au tribunal de première instance de Kairouan sous le n°34/2024 ; pour le compte de la société des carrières Marnaoui ; matricule fiscal n°00224465 B/A/M/00,

Identifiant unique n°00224465B. Le tribunal de première instance de Kairouan a rendu le 6/6/2024 sa décision d'ordonner l'ouverture des procédures de règlement amiable en ce qui concerne la société des carrières Marnaoui ; en la personne de son représentant légal ; et la désignation de l'expert Mondher Nagra en qualité de conciliateur pour mener la conciliation entre la société requérante et ses créanciers en vue de parvenir un accord à l'amiable entre toutes les parties; et lui faire parvenir les résultats de ses travaux conforment aux procédures légales.

2024T00649VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Abdelkader llousaief

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1599 émanant du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 20/6/2024, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, pour suivre les procédures légales, et la nomination de madame Yassmine Sassi en qualité de juge-commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024T00652VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance De Manouba sous le n°85936 en date de 27 juin 2024, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Naceur Ben Khalifa ben Ali Hammami, et Mme Nadia Nefzi a été nommé juge contrôleur.

Tél : 22 513137 - 26224860.

2024T00653VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°16997 émanant du président du tribunal de première instance de Sousse en date du 27/6/2024 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens du feu AMEL NAGLA. Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 bab brikcha Monastir, tél 54515380/98227742/73425111.

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2024S00898VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société Variétés Industrielles SA

Siège social : Z.I Mghira 2 Rue de Monastir 2080 Fouchana

Capital social : 7300.000 DT

Identifiant unique : 0012919 F

CNSS : 068537 - 5

A la suite de la demande du Conseil d'administration de la société Variétés Industrielles SA, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 5 Août 2024 à 10H, au siège de la société sis à la zone industrielle Mghira 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Pouvoir pour formalités de publicités légales.

2024R01784SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

"SOMOCER"

S.A au capital de 40.656.000 dinars

Siège social : Menzel Hayet Zeramdire Monastir - Tunisie

I.U : 039247 D

CNSS : 106178-60

Les actionnaires de la Société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à 08h à L'Hôtel Marhaba palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

9. Quitus aux administrateurs,

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

11. Ratification d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires

12. Ratification de la nomination de membre du conseil d'administration

13. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2023 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,

14. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

15. Questions diverses,

16. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER.

2024R01793SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Gestion du Complexe

Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se réunira le mercredi 31 juillet 2024 à 10 H 30 du matin au Centre ELIFE à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Fusion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général

2- Mise à jour des statuts

3- Convocation du Conseil d'administration pour la nomination d'un Président directeur général.

2024R01795SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion du Complexe

Industriel & Technologique de Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 83 Médenine

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le mercredi 31 juillet 2024 à 9 H 30 du matin au Centre ELIFE à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire 2022

2- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs à exercice 2022

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

4- Approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2022

5- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales relatives à exercice 2022

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022.

7- Nomination des administrateurs

8- Nomination du commissaire aux comptes.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 10 juillet 2024 au siège social de la société.

2024R01796SANB3

Convocation

GRANUPHOS.SA

Société anonyme

Au capital de 108.553,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 0003803S

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 juillet 2024 à 10h au siège de la Société El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

3. Lecture des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs sur la gestion 2023.

6. Affectation des Résultats de l'exercice 2023.

7. Démission d'un administrateur.

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01807SANB3

Convocation

GRANUPHOS INDUSTRIE

Au capital de 8.917.447 dinars

Siège social : 6, Avenue du port BP 142 - 3018 Sfax - Tunisie

IU : 1632023E

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 Juillet 2024 à 9h à l'adresse : El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2023 :

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

4- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

5- Quitus aux Administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7- Fixation du montant des jetons de présence;

8- Démission d'un administrateur,

9- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

10- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01808SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA

Port El Kantaoui Hammam Sousse

IU : 0000440X

MF : 440XAM 000

N° CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL

KANTA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 9/8/2024 à 10 H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Examen et approbation des états financiers au 31/12/2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat,

- Renouvellement du mandat des administrateurs,

- Jetons de présence.

2024S00899SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

IU : 0000440X

MF : 440XAM 000

N° CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 9/8/2024 à 11 H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

- Questions diverses.

2024S00900SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société "Lloyd Tunisien" SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002395T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «LLOYD TUNISIEN» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour Lundi, le 29 Juillet 2024 à 10H, au siège de la société LLOYD TUNISIEN sis à l'Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,

2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

4. Affectation des résultats,

5. Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Fixation du montant des jetons de présence,

8. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2024401750SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL»

Société anonyme

Au capital de 34 513 514 dinars

Siège social : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

I.U : 0742284 E

CNSS : 151281-58

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à 9h à L'Hôtel Marhaba palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

9. Quitus aux administrateurs,

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

11. Ratification d'un Administrateur indépendant

12. Questions diverses,

13. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL.

2024R01794SRLB3

Autres sociétés

Convocation pour assister à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE

"S.S.C.A.M" Menzel Bou Zelfa

RC : C14611998

MC : 9494 MN 000 B

Capital : 27.986, 301

CNSS : 26893-24

Tél : 22 598 817

Fax : 72 292 046

Le Président du Conseil d'Administration invite tous les adhérents de la société SSCAM pour assister à l'assemblée Générale Ordinaire pour une deuxième convocation qui se tiendra le 01/8/2024, au siège social de la Société à partir de 10 h du matin, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3- Approbation des rapports

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

Les adhérents désirant se présenter à l'élection du conseil d'administration doivent présenter leur candidature par lettre recommandée avec accusée de réception au conseil d'administration de la société à partir de cette annonce et avant le 22/7/2024.

2024T00651SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Walid Mabrouki, gérant de la société «AGROLEO», a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°6022/5 en date du 17 Avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en l'extension d'une huilerie, située sur : la propriété identifiée sous n°38604 sidi bouzid, la route nationale n°13 au point de kilométrage 79.700, Dhuibet sud délégation ouled haffouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation ouled hafouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Dahri Mohamed Ali a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°9133 en date du 28 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Chwemakh Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Hamzaoui Kamel a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°10141 en date du 13 juin 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Chrarda du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Chrarda Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Chrarda ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Hadaji Salem a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°8723 en date du 21 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Maksouma Kairouan Sud du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Kairouan Sud. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan Sud ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Aati Amer a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°9067 en date du 27 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Kantra 2 Commune Hajeb Layoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Hajeb Layoun Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hajeb Layoun ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Douzi Adnen a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°8166 en date du 13 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au Ksour Chrarda du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Chrarda Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Chrarda ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Amri Lazhar a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°8707 en date du 21 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Awled Ahmed Abida Chbika du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Chbika Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Chbika ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Attendu que Maître Yahyaoui Moncef a présenté au nom de Aoun Moncef, une demande de mise à jour sous le numéro 57824 en date du 5-4-2016, afin de transcrire une décision d'attribution prononcée par le Conseil Régional du Gouvernorat de Nabeul au profit de Hajri Khalifa, en vertu d'un acte manuscrit en date du 5-12-2008 et un contrat de vente manuscrit, émanant de Gallala Fouzia, Helmi Mohamed, ainsi que Sami et Hamdi enfants de Ayat Abelkader, au profit du requérant Aoun Moncef, daté du 3-7-2014, au titre foncier numéro 551751 Nabeul.

Attendu qu'en examinant le dossier, il s'est avéré que le titre foncier numéro 551751 Nabeul est à la propriété de plusieurs parties, y compris le domaine privé de l'Etat et que le Conseil Régional du Gouvernorat de Nabeul n'est pas propriétaire malgré le transfert réel de la propriété, à travers les enquêtes effectuées par le tribunal.

Attendu que, pour dépasser cette difficulté et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi numéro 2001 - 24, en date du 10/4/2001, portant mise à jour des titres fonciers gelés, nous ordonnons au requérant de procéder à une publicité complémentaire au Journal Officiel de la République Tunisienne et à deux journaux quotidiens dont l'un d'eux parlant la langue française, faisant foi de non communication d'une expédition juridique d'un contrat de vente émanant du domaine privé de l'Etat au profit du Conseil Régional du Gouvernorat de Nabeul, concernant 198 mètres carrés du titre foncier numéro 551751 Nabeul et nous ordonnons la publicité de cet avis à partir de la date de cet avis et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, il est possible de faire objection à cette demande ou intervenir dans son objet auprès du tribunal immobilier, section de Nabeul.

2024R01786DIVD2

Avis

Mr Moncef Ben Habib Abdelmoula annonce qu'il possède le un quart à l'indivis avec son frère Ridha d'un terrain d'une superficie de 663 m², sise à la forêt de Sfax route Menzel Chaker km 4.

Le titre de propriété de la parcelle a disparu, il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maître Mohamed Wali Notaire à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis.

Passé ce délai, aucune opposition ne sera acceptée.

2024X00862DIVD2

Déclaration de perte de deux titres de propriétés

- Abdelaziz Ben Brahim Hamed N.C.D.N est 01311784, déclare avoir perdu deux titres de propriétés. Le 1er N°02/19056 du titre immobilier n°100574 Sfax

- Le 2ème N° 02/7914 de l'immobilier n°81359 Sfax contactez maître Mohamed Ahmed Saber bureau Avenue Taieb Mhiri Bir Ali - Sfax.

Tél : 96.627.947

2024X00863DIVD2